



Resiliation contrat impossible pour 3 ans???

Par **anemona**, le 17/03/2011 à 17:55

Bonjour,

J'ai acheté un livre en format DVD avec acces en ligne à son contenu complet et aux mises à jours regulieres, suite à un contrat signé en sept 2010 lors d'un congres de specialité et qui dure jusqu'en dec 2013. Je paie ainsi 48 euros par mois jusqu'en dec 2013.

Je voudrais maintenant resilier ce contrat pour plusieurs raisons (achat du meme livre en version papier, acces actuellement gratuit depuis mon institution de travail, probl argent etc). Malgré des innombrables appels au Service Client de l'editeur, on me precise bien que la resiliation n'est pas possible et que je dois me tenir à payer jq en 2013, ce que je trouve tres exageré!

J'ai lu tous les textes de lois qui regissent ce contrat, marqués sur le contrat lui meme et sur le site internet de l'editeur. Il y a un passage dedié aux annulations. Je pense que j'aurais droit à une annulation, contre paiement de frais d'annulation, soit! Mais de toute facon ca va me couter certainement moins cher les frais d'annulation que de payer jq en 2013 (j'espere?)

L'editeur ne veut pas resilier mon contrat, ils disent que ce n'est pas possible.

Evidemment lors de l'achat, personne ne m'a précisé ce petit detail! J'aurais pu resilier dans les 7 jours suivant l'achat, ok, mais qui pense à ca??

Voila mon probleme: est- ce normal de ne pas pouvoir resilier son contrat?

Et d'etre obligée de payer autant pendant autant de temps?

Je remercie vivement à tous ceux qui peuvent m'aider à voir plus clair dans cette histoire

Par **Marion2**, le 17/03/2011 à 17:58

Il faudrait pouvoir lire votre contrat.

Par **anemona**, le **17/03/2011** à **18:09**

Sur le dos de mon contrat sont indiquées les conditions générales de vente, que je retrouve en identique sur le site de l'Éditeur.

Sinon sur le contrat y n'a rien d'exceptionnel.

Le lien est le suivant:

<http://www.elsevier-masson.fr/-i-49.html>

J'ai acheté un traité de spécialité à un congrès où Elsevier Masson avait mis un point de vente, tout à fait légal, aux côtés d'autres éditeurs.

Voilà, pour faire simple.

Merci beaucoup

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **19:38**

donc contrat entre professionnels ?

Par **anemona**, le **17/03/2011** à **19:43**

je ne crois pas qu'on peut dire que c'est un contrat entre professionnels.

Moi, je ne suis pas éditeur, j'ai acheté en tant que personne lambda un livre, comme si c'était dans une librairie en ville. La personne qui me l'a vendu était un commercial, vendeur, n'a pas le même métier que moi.

où alors je ne comprends pas le sens du terme "entre professionnels?"

Par **mimi493**, le **18/03/2011** à **00:24**

Vous ne le comprenez pas :)

Par exemple, si vous êtes médecin et que vous achetez le VIDAL pro avec mise à jour, c'est un contrat entre professionnels (pourtant le médecin n'est pas éditeur)

Par **anemona**, le **18/03/2011** à **00:36**

ok, effectivement, c'est comme vous le dites, j'ai compris. C'est donc un contrat entre professionnels, car j'ai acheté ce DVD livre avec mises à jours pour la formation continue médicale.

Que faire maintenant?

Par **anemona**, le **20/03/2011** à **20:54**

quelqu'un pourrait me donner un indice sur ce que je devrais faire? Où alors mon cas est perdu d'avance?
Merci